

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 octobre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DFPE 25** Subvention (123.521 euros) et avenant n°3 à l'Association Initiative Rencontre et Solidarité 10e pour la halte-garderie (10e).

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Association Initiative Rencontre et Solidarité 10e

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°3 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'Association Initiative Rencontre et Solidarité 10e ayant son siège social 2, rue du Buisson Saint Louis (10e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 123.521 euros est allouée à l'Association Initiative Rencontre et Solidarité 10e (n° SIMPA 10829, n° dossier 2016\_02238).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016, et suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**